

APRÈS ART. 5

N° AS27

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX, D'INITIATIVE TRANSPARTISANE - (N° 966)

### AMENDEMENT

N ° AS27

présenté par  
M. Frappé

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.